

Client n° 186253

N°TVA:

SARL ARTQUERCUS
M. ORTALO SALAVIALE ALEXANDRE
LE VERDIER
46160 CAJARC



FACTURE n° 09070847 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1236351	DU 6/02/25 ENLEVE	AG. FIGEAC						
	Signé par ALEXANDRE							
337856.15	SAPIN NORD BLANC N/CL. 25/225-4.80	96	ML		3.65	350.40		
	dont Eco-Contribution					(1.92)		
	FRAIS FIXES					5.00		
	Total Eco-Contribution					(1.92)		

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
355,40	20,00% 71,08	426,48	31/03/25	L.C.R.	13135 00080 08106638691 65

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.